



Travaux en urgence copropriete privatifs

Par **Coupard Olivier**, le **24/01/2017** à **22:52**

Bonjour,

Je subis depuis 2 ans des infiltrations d'une terrasse appartenant à Mr X resultant d'une absence d'étanchéité (confirmée par un expert) .En dépit de l'établissement de devis , les travaux n'ont pu être mis en œuvre . la situation est bloquée du fait d'un désaccord entre le syndicat des copropriétaires et Mr X sur le financement des travaux . APres avoir accepté de prendre à sa charge les travaux (Comme fait par les autres propriétaires dans le passé)il le refuse au motif qu'il s'agirait de travaux sur partie commune incombant à la seule copropriété .(peu de clarté du règlement de copro et alors que les autres copro ont dans le passé pris ces travaux à leur charge)

Les infiltrations dégradent l'immeuble et mon appartement .

La situation étant bloquée bien que la nécessité des travaux soit reconnue par tous , quels sont les possibilités à envisager pour avancer .Vis à vis du syndic , de Mr X ?

Merci